

Descriptif de formation

Vendredi, le 13 février 2026 – 9h00 à 17h00

Développement durable en entreprise – agir aujourd’hui pour demain

En Suisse, le cadre réglementaire diffère de celui de l’Europe. Cependant, plusieurs initiatives encouragent les entreprises à adopter des pratiques responsables et alignées sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l’ONU, que la Suisse a signés. Cette séance permet une sensibilisation et des solutions aussi bien pour le domaine privé que professionnel aux pratiques de la durabilité. Elle vise à accompagner les entreprises dans leur transition vers des modèles plus durables. Grâce aux cas pratiques liés à l’entreprise, chaque participant·e explore et définit des pistes d’amélioration adaptées à son secteur.

Objectifs

Objectif principal :

Te donner une vision claire de ce qui peut être mis en place, tant au domicile qu’au sein de l’entreprise, afin de renforcer tes pratiques responsables et ton engagement en faveur de la durabilité.

Je...

- identifie les bonnes pratiques de durabilité dans ma vie quotidienne et professionnelle.
- explique les concepts clés tels que l’ESPR (Régulation des produits durables en Ecodesign) et le DDP (Passeport Digital Produit).
- analyse la situation de ma propre entreprise afin d’en relever les forces et les pistes d’amélioration.
- évalue les solutions possibles en matière de gestion des déchets, de contenu recyclable, de réparabilité et de réutilisation.
- propose des actions concrètes pour renforcer la fiabilité, la durabilité et l’évolutivité des pratiques dans mon secteur.

Contenu

- Les bonnes pratiques du quotidien
- Les bonnes pratiques professionnelles
- Introduction à l’ESPR (Régulation des produits durables en Ecodesign) et au DDP (Passeport Digital Produit)

Animation

Patrice Nanga , Ecodesigner et chargé de cours en économie circulaire CEPV

Public cible, nombre de participant·e·s

Tout public

Limité à 12 personnes

Lieu

Palais de Beaulieu- H18, 10 Avenue des Bergières, 1004 Lausanne

formation-ARC.Suisse

Inscription et désistement

Inscription : Pour garantir la planification, inscrivez-vous suffisamment tôt, idéalement avant la date limite de désinscription. Sinon, les inscriptions sont possibles tant que le formulaire d'inscription est ouvert sur notre site web.

Désistement (sans conséquences financières) : jusqu'au **lundi 12 janvier 2026** au plus tard, à l'adresse suivante : arc@travailsuisse.ch.

Frais

Pour les **membres**, les frais sont pris en charge comme suit :

- **Syna** : 4 jours de cours / an ou 2 jours de cours pour les retraités et les apprentis.
- **transfair** / transfair Poste : 2 jours de cours / an, le même cours ne peut être suivi qu'une seule fois sur une période de trois ans.
- **SCIV** : jusqu'à CHF 450 / an
- **SwissPersona** : jusqu'à CHF 1'000 / an

Ensuite, les frais sont à la charge des participants.

Pour les **non-membres** : CHF 600.- (documentation de cours et repas inclus)